

En 2020, les périodes de confinement ont particulièrement affecté l'activité dans le secteur de l'hébergement-restauration. Après une reprise lors de la période estivale, le chiffre d'affaires des établissements de ce secteur plonge de nouveau avec le 2e confinement. Depuis novembre, il reste très en deçà de la normale. En mars 2021, il était inférieur de 58 % dans l'hôtellerie et de 64 % dans la restauration au niveau enregistré en mars 2019. Dans ce contexte, les effectifs salariés, bien que soutenus par le dispositif d'activité partielle, reculent de 7,6 % sur l'année 2020. Par ailleurs, le nombre d'heures rémunérées peine à remonter. Après une baisse de 53 % en novembre, il demeure inférieur de 46 % en février 2021 par rapport à la situation d'avant-crise. Ce repli touche tous les départements de manière plus ou moins marquée.

Nouveau recul du chiffre d'affaires dans les hôtels et restaurants depuis le 2e confinement

En 2020, l'activité des établissements d'hébergement-restauration dans les Hauts-de-France a été fortement impactée par la crise sanitaire notamment lors des périodes de confinement. Ainsi, en avril 2020, le chiffre d'affaires (CA) dans ces établissements a diminué de 91 % par rapport à l'année précédente (figure 1). Après une timide reprise en mai, l'activité retrouve en juillet un niveau proche de la normale. L'annonce d'un 2d confinement fait rechuter le CA.

Cette rechute touche dès septembre l'hôtellerie (- 29 %) pour atteindre un maximum en novembre (- 72 %) avant de se stabiliser à partir de décembre. Depuis cette date, le chiffre d'affaires des hôtels de la région se situe entre - 47 % et - 58 % de son niveau d'avant crise. Le point bas est atteint en mars 2021, l'activité étant habituellement moins soutenue en début d'année. Au niveau national, le repli est plus marqué (- 69 %).

Un peu plus résistant en sortie de la période estivale, le chiffre d'affaires dans la restauration plonge à l'annonce fin octobre du 2e confinement. En novembre, il est inférieur de 64 % à celui observé un an plus tôt. S'il remonte en décembre (- 54 %), il replonge de nouveau à partir de janvier (- 57 %). En mars 2021, il est toujours inférieur de 64 % à la normale (- 59 % en France).

Figure 1 : Évolution du chiffre d'affaires des hôtels et restaurants par rapport à l'année précédente dans les Hauts-de-France (et par rapport à mars 2019 pour mars 2021)



Note de lecture : Le chiffre d'affaires des hôtels des Hauts-de-France est inférieur de 58 % en mars 2021 par rapport à mars 2019. Cette baisse est de -64 % pour les restaurants.
Source : DGFIP, Insee

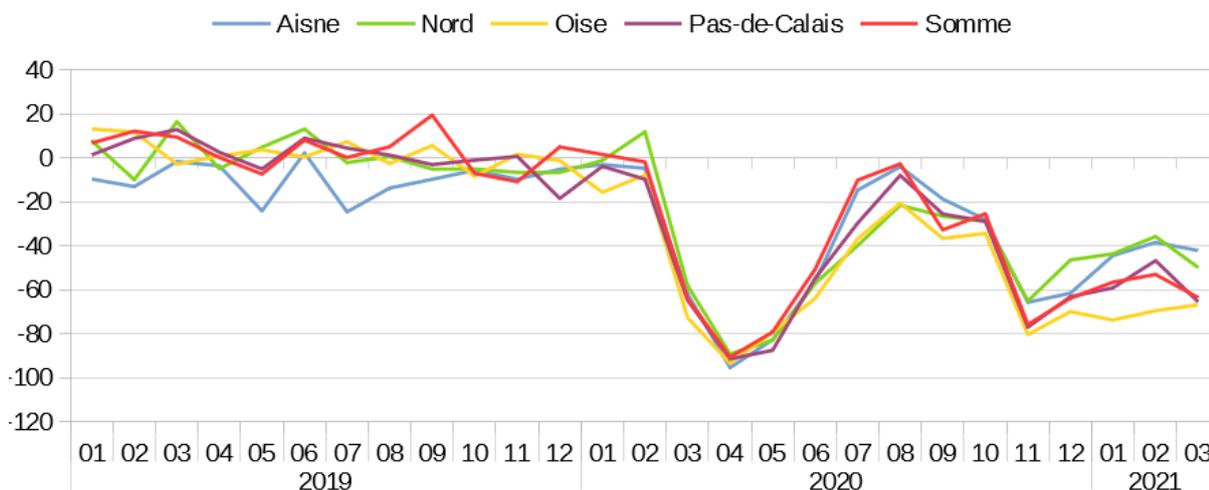
Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 63 34 65 31 ✉ communication-hdf@insee.fr

Des difficultés persistantes dans les hôtels, notamment dans l'Oise, et les restaurants dans tous les départements

La chute de l'activité en 2020 dans l'hôtellerie touche tous les départements de la région. En novembre 2020, la baisse du chiffre d'affaires est particulièrement marquée dans l'Oise (- 80 %), le Pas-de-Calais (- 77 %) et la Somme (- 76 %) (figure 2). Bien que conséquent, le repli est un peu plus contenu dans le Nord (- 65 %) et l'Aisne (- 66 %). **La poursuite de la baisse à partir de décembre est d'intensité variable d'un département à l'autre.** Elle reste maximale dans l'Oise et plus contenue dans l'Aisne. En mars 2021, les CA des hôtels dans ces départements étaient inférieurs respectivement de 67 % et 42 % à la situation d'avant-crise.

Figure 2 : Évolution du chiffre d'affaires des hôtels par rapport à l'année précédente dans les départements des Hauts-de-France (1).



Note de lecture : En mars 2021, le chiffre d'affaires des hôtels de l'Aisne est inférieur de 42 % à son niveau de mars 2019
Source : DGFIP, Insee

Dans la restauration, la chute du chiffre d'affaires à partir de l'automne touche l'ensemble des départements. En novembre 2020, elle varie de - 57 % dans l'Oise à - 66 % dans le Pas-de-Calais. **Elle se poursuit depuis le début de l'année 2021.** En mars 2021, la baisse du chiffre d'affaires des restaurants se situe entre - 56 % dans l'Oise et - 69 % dans la Somme.

Un moindre impact de la crise pour les campings des Hauts-de-France

Dans l'hébergement de plein air, la situation est sensiblement plus favorable. En 2020, le chiffre d'affaires des campings de la région diminue de 8,8 %, soit la baisse la plus faible de France métropolitaine. La part des campings dans l'ensemble du chiffre d'affaires généré en 2020 par le secteur de l'hébergement-restauration représente 4,3 % contre 3,1 % en moyenne les années précédentes. **Au niveau départemental, le recul du chiffre d'affaires est près de 2 fois supérieur dans l'Oise que dans le Nord et le Pas-de-Calais (- 15 % contre - 8 %).**

(1) par rapport à mars 2019 pour mars 2021

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 63 34 65 31 ✉ communication-hdf@insee.fr

L'emploi salarié recule de 7,6 % en 2020 malgré un sursaut au 3e trimestre

Fin 2020, le secteur de l'hébergement-restauration dans les Hauts-de-France emploie 66 100 salariés, soit 5 400 de moins en un an (- 7,6 % contre - 11,2 % en France) (figure 3). Après les baisses successives observées aux 1er et 2e trimestres (- 3,7 % et - 4,3 %), l'emploi salarié dans ce secteur repart à la hausse au 3e trimestre (+ 4,3 %), avant de se replier au 4e trimestre (- 3,8 %). Comparé à la moyenne nationale, les évolutions en Hauts-de-France sont légèrement moins défavorables et ce, dans tous les départements de la région.

À l'échelle départementale, les pertes d'emploi en 2020 sont plus importantes dans l'Aisne et la Somme avec respectivement - 9,6 % et - 9,7 % entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020. Le repli est plus contenu dans le Pas-de-Calais (- 6,0 %) et est proche de la moyenne régionale dans le Nord et l'Oise (respectivement - 7,6 % et - 7,9 %).

Figure 3 : Évolution en 2020 de l'emploi salarié par trimestre dans le secteur de l'hébergement restauration

	Evolution de l'emploi salarié (en %)				Evolution de l'emploi salarié entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020 (en %)
	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	
Aisne	-6,0	-6,5	6,4	-3,4	-9,6
Nord	-2,7	-3,7	3,4	-4,6	-7,6
Oise	-4,6	-4,7	5,1	-3,6	-7,9
Pas-de-Calais	-4,0	-4,7	5,2	-2,3	-6,0
Somme	-5,2	-4,8	4,3	-4,0	-9,7
Hauts-de-France	-3,7	-4,3	4,3	-3,8	-7,6
France	-4,1	-7,5	5,4	-4,9	-11,2

Note de lecture : Entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020, l'emploi salarié dans l'hébergement et la restauration baisse de 7,6 % dans les Hauts-de-France.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

Reprise de l'activité partielle lors du 2e confinement

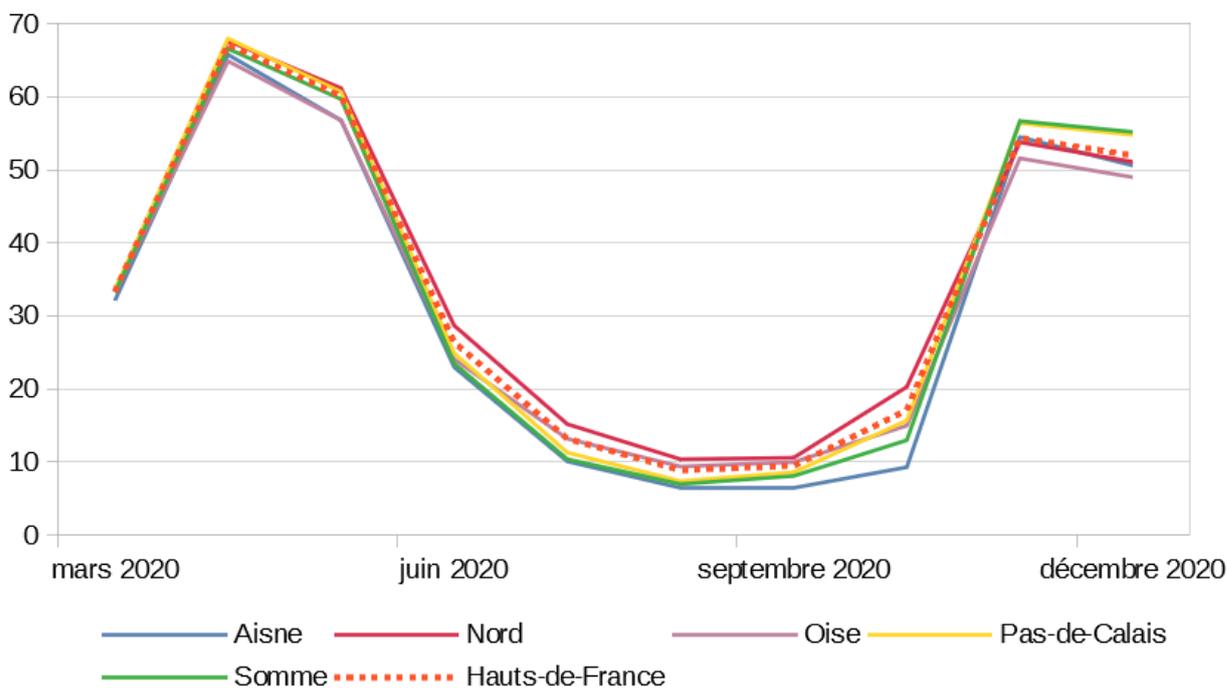
Après une pause à l'été, le recours à l'activité partielle repart à la hausse à partir d'octobre (figure 4). À cette date, la moitié des établissements du secteur de l'hébergement-restauration avaient recours à ce dispositif dans la région. Il concernait 17 % des salariés du secteur, soit 3 points de moins qu'au niveau national. **L'entrée en confinement fin octobre accélère les entrées dans le dispositif.** En novembre, 54 % des salariés et 69 % des établissements du secteur étaient en activité partielle (respectivement 52 % et 68 % en décembre), des parts proches de la moyenne de France métropolitaine (55 % et 70 %).

À l'échelle départementale, le recours à l'activité partielle a été un peu plus important dans la Somme et le Pas-de-Calais. En novembre 2020, 57 % et 56 % des salariés de l'hébergement-restauration étaient concernés, puis 55 % en décembre. À l'inverse, dans l'Oise, respectivement 52 % et 49 % des salariés étaient en activité partielle en novembre et décembre 2020.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 63 34 65 31  communication-hdf@insee.fr

Figure 4 : Part des salariés en activité partielle dans les départements des Hauts-de-France en 2020



Note de lecture : En décembre 2020, 49 % des salariés de l'Oise étaient en activité partielle.
Source : DSN 2020

Le nombre d'heures rémunérées plonge depuis novembre

Après une amélioration à l'été 2020, le nombre d'heures rémunérées dans les hôtels et restaurants des Hauts-de-France repart à la baisse avec le 2e confinement (figure 5). En novembre, le nombre d'heures dans l'hébergement chute de 53 % par rapport à novembre 2019. Ce mouvement se poursuit en décembre (- 54 %). Après un timide sursaut en début d'année (- 38 % en janvier), le nombre d'heures rémunérées rechute en février (- 46 %). Cette baisse est toutefois moins marquée qu'au niveau national (- 58 %).

Au sein de la région, la situation est contrastée. Dans l'Oise et l'Aisne, le recul du nombre d'heures rémunérées dans l'hébergement y est plus marqué qu'ailleurs : respectivement - 55 % et - 50 % en février 2021. Dans le Nord, il est plus contenu (- 39 %).

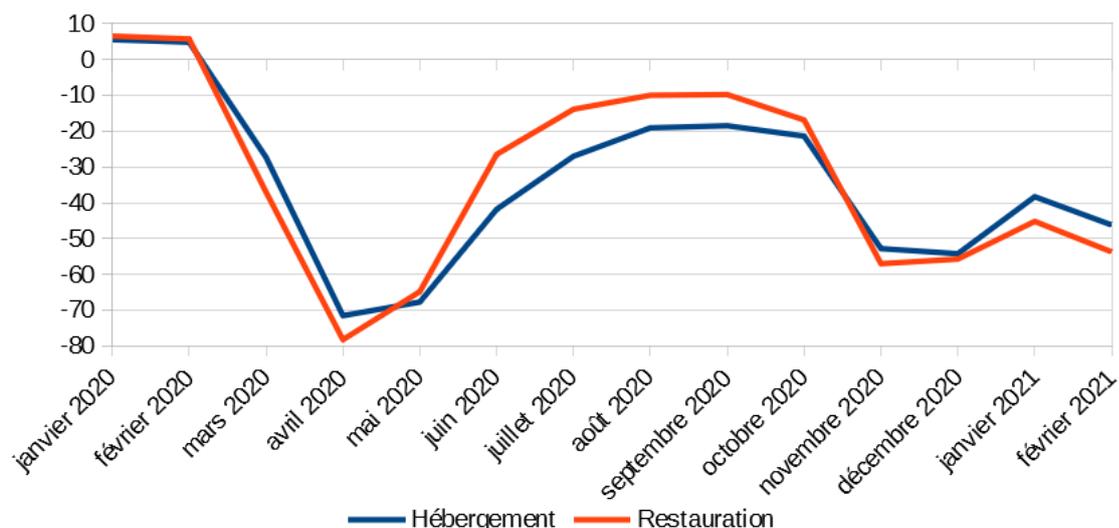
À l'instar de l'hébergement, le nombre d'heures rémunérées dans la restauration chute à partir de novembre (- 57 %). Après une légère amélioration en début d'année (- 45 %), il retombe à - 54 % en février 2021 (- 60 % au niveau national).

Au sein de la région, le repli touche tous les départements, mais plus particulièrement l'Aisne et la Somme. Dans ces départements, le nombre d'heures rémunérées dans les restaurants est inférieur de respectivement 60 % et 58 % à leur niveau de l'année précédente. À l'inverse, le recul est plus contenu dans l'Oise (- 52 %).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 63 34 65 31 ✉ communication-hdf@insee.fr

Figure 5 : Évolution du nombre d'heures rémunérées dans le secteur de l'hébergement-restauration entre janvier 2020 et février 2021 par rapport au même mois de l'année précédente dans les Hauts-de-France



Note de lecture : En février 2021, le nombre d'heures rémunérées dans le secteur de l'hébergement est inférieur de 46% par rapport à l'année précédente dans les Hauts-de-France.
 Source : DSN 2020

Sources

DGFIP-INSEE : L'évolution du **chiffre d'affaires** mensuel déclaré par les entreprises mono et quasi-mono régionales pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont mesurés en 2020 par rapport à 2019. Ces données sont issues des bases de déclaration mensuelle de chiffre d'affaires des entreprises. Les données agrégées sur les chiffres d'affaires proviennent de fichiers anonymisés construits à partir d'une source fiscale. Ce formulaire comprend le chiffre d'affaires hors TVA, toutes activités confondues, de l'entreprise déclarante, classée selon son activité principale.

DSN : Les **indicateurs d'activité partielle et le volume d'heures rémunérées** sont calculés à partir de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) 2020. La DSN remplace la majorité des déclarations sociales imposées aux entreprises en automatisant leur transmission à partir des données de paie. La DSN regroupe des informations sur les établissements et les salariés. Elle est renseignée chaque mois par les entreprises et contient des informations relatives aux salariés de droit privé, notamment sur l'activité partielle et les arrêts de travail.

Estimations trimestrielles d'emploi : elle sont calculées à partir de sources administratives et en coproduction Acof-Urssaf-Dares-Insee.

Définitions

Le secteur de l'**hébergement-restauration** comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs ainsi que la fourniture de repas complets pour consommation immédiate.

Le **chiffre d'affaires** représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Le volume d'**heures rémunérées** correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées permet d'analyser les fluctuations de l'activité économique. Il ne constitue cependant pas une mesure directe de l'activité du fait de certaines absences considérées comme du travail rémunéré et du fait aussi que la rémunération des salariés peut ne pas refléter les fluctuations de leur productivité.

Le dispositif de l'**activité partielle** (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Tous les salariés de droit privé sont concernés, y compris dans les entreprises publiques. Des dispositions particulières sont mises en place pendant la crise.

Pour en savoir plus

- « Une contribution limitée du tourisme à l'emploi », Insee Hauts-de-France, Insee Flash n°121, juillet 2021
- « Bilan économique de l'année 2020 », Insee Hauts-de-France, Insee Conjoncture n°26, à paraître le 8 juillet 2021
- « Au quatrième trimestre 2020, la fréquentation hôtelière baisse de 64 % par rapport au même trimestre 2019 », Insee Focus n°227, mars 2021
- « L'été n'aura pas sauvé la saison touristique 2020 dans les Hauts-de-France », Communiqué de presse Insee Hauts-de-France, décembre 2020

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 **06 63 34 65 31**  **communication-hdf@insee.fr**